



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Lot-et-Garonne

ZONE URBAINE DE TRANSPORT **LOT-ET-GARONNE**

Référence : article n° 2-8 du décret n°2006-781 du 03 juillet 2006.

«... 8° Constituant une seule et même commune : toute commune et les communes limitrophes, desservies par des moyens de transports publics de voyageurs... »

Date de mise en application : 1^{er} septembre 2021

Agglomération d'Agen :

- ✓ Agen,
- ✓ Boé,
- ✓ Bon-Encontre,
- ✓ Colayrac St Cirq,
- ✓ Estillac,
- ✓ Foulayronnes,
- ✓ Layrac,
- ✓ Le Passage,
- ✓ Pont-du-Casse,
- ✓ Saint Hilaire de Lusignan.

Agglomération de Marmande :

- ✓ Sainte-Bazeille,
- ✓ Virazeil.

Agglomération de Villeneuve-sur-Lot :

- ✓ Bias,
- ✓ Pujols,
- ✓ Villeneuve-sur-Lot.

Date : 1^{er} septembre 2021

Visa de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de Lot-et-Garonne

Signé

Patrice LEMOINE